

Mémo

du citoyen responsable

«Vivre à Saclay implique que chacun d'entre nous respecte un ensemble de règles élémentaires de civisme pour le bien-être et la tranquillité de tous.

Voici les quelques principes de précaution à observer pour continuer à bien vivre ensemble.»

Voisins solidaires

La Municipalité et les comités de quartier ont mis en place le dispositif "Voisins solidaires". Il s'appuie sur la vigilance de résidents d'un même quartier pour lutter contre les actes d'incivilité et de petite délinquance.

Les voisins solidaires ne sont que des relais citoyens entre la population et nos gendarmes. Ils sont là pour alerter en cas de situation inhabituelle et suspecte. Mais en aucun cas ils ne se substituent aux forces de l'ordre.

Vous aussi, devenez voisin solidaire, inscrivez-vous à l'aide du formulaire en ligne sur www.saclay.fr ou écrivez à Jean-Claude Brégnias, président du comité de quartier Val d'Albian et coordinateur pour la commune du concept : jcbregnias@hotmail.com.

Bruit

Je respecte la tranquillité de mon voisinage

• Sont interdits de jour comme de nuit, tous les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.

• Si vous souhaitez organiser une fête chez vous ou dans une salle communale, entre amis, prenez soin de prévenir, par correction, votre voisinage.



Jardinage et bricolage

• L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants (motoculteurs, tondeuses, tronçonneuses...)

est autorisée :

- du lundi au vendredi de 8h à 20h ;
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Erratum : une erreur s'est glissée

dans les horaires communiqués

dans le magazine municipal de juillet 2014.

Veillez nous en excuser.

• Tous les feux de jardin sont interdits.



Animaux

Je suis responsable de mon animal de compagnie

• J'éduque mon chien. En promenade, dans un espace public (espace vert, aire de jeux, rue ...), je le tiens en laisse.

• Pour éviter de souiller ces espaces, je ramasse ses déjections que je jette dans une poubelle. Des sacs «Toutounet» destinés à maintenir les espaces propres sont mis gratuitement à votre disposition en mairie et en

différents points de Saclay.

• Mon animal de compagnie doit être tatoué.
• Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (Pit-bull, Rottweiler, American-staff...) doivent être déclarés en mairie, muselés et tenus en laisse.



Circulation et stationnement

Je respecte le code de la route

- En conduisant mon véhicule, j'adopte une attitude calme et courtoise.
- Je respecte la limitation de vitesse à 30km/h en ville.
- Je ne me gare pas sur les places réservées aux personnes handicapées.
 - Je ne me gare pas sur ou à cheval sur le trottoir (sauf signalisation spécifique l'autorisant), y compris devant mon garage!
 - Je respecte le passage des piétons et je reste vigilant aux



abords des écoles.

- En agglomération, je gare ma voiture dans le sens de la circulation : à droite sur les chaussées à double sens, à droite ou à gauche sur celles à sens unique selon les indications données par un panneau ou la signalisation au sol. A Saclay, le nombre croissant de véhicules par foyer et la configuration de certaines rues ou habitations de la ville ont conduit la Municipalité à tolérer le stationnement devant sa sortie de garage à condition de respecter le voisinage, les automobilistes et les piétons.

Plantation et élagage

J'entretiens mes plantations

- Je respecte les distances séparatives de propriété : 2m si les plantations dépassent 2m de hauteur et de 0,50m pour les autres plantations.
- Je taille les arbres, arbustes ou haies en bordures de voies. L'élagage doit être réalisé de manière à ce que la végétation ne gêne pas la circulation des piétons, les réseaux aériens (téléphone, éclairage public) et la visibilité de la signalisation.



La Police municipale veille

Elle est habilitée à intervenir pour faire respecter toutes ces dispositions. Elle effectue des contrôles réguliers : un avertissement vous sera donné avant contravention. Tél. : 01 60 19 58 80

Propreté

Je respecte mon environnement

- Je ne jette rien par terre, ni papiers, ni détritiques, ni mégots, ni canettes.
- Je ne piétine pas les espaces verts et les massifs fleuris.
- Je ne circule pas en vélo ou en mobylette sur les pelouses. Je respecte l'environnement qui m'entoure.
- Je ne dégrade pas les bâtiments, mobiliers urbains par un graffiti.
- Laver sa voiture à domicile est interdit par la loi (code de la Santé publique). Tous rejets d'eaux, autres que domestiques dans les égouts ne sont pas autorisés. J'opte pour un centre de lavage.



Je trie mes déchets

- Je les place dans les bacs réservés à cet effet.
- Je respecte les dates de ramassage des ordures ménagères et je n'oublie pas de rentrer mes bacs.
- Je sors mes bacs, mes sacs ou mes encombrants, la veille de la collecte à partir de 18h.
- Je dépose mes déchets dangereux et mes appareils d'équipements électriques aux ateliers municipaux ou à la déchèterie du SIOM.

J'entretiens mon trottoir

- Je nettoie mon trottoir et retire les mauvaises herbes.
- En hiver, je casse la glace, balaye et enlève la neige devant mon habitation de façon à sécuriser le passage des piétons. A défaut, en cas d'accident, je peux être tenu pour responsable.

Ensemble, veillons sur notre nature

Au cours de vos balades, si vous constatez des dégradations diverses (dépôts sauvages, graffitis...), vous pouvez le signaler aux services techniques de la mairie au **01 69 35 36 20**